

POINT FOURRAGES

Conseil collectif
à destination des
éleveurs de la Nièvre

Des conseillers à votre écoute

Contact bureau Nevers
03 86 93 40 60
elevage@nievre.chambagri.fr



PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Avec le soutien financier de :

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
Ligue
Européenne
Régionale



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NIÈVRE



Repos hivernal des prairies

Pour exprimer pleinement leur potentiel au printemps prochain, les prairies ont besoin d'une phase de repos hivernal. Elles doivent cesser d'être exploitées suffisamment tôt pour ne pas se détériorer (piétinement, surpâturage). Les parcelles qui disposent d'un stock d'herbe sur pied conséquent (> 8 cm) peuvent encore être pâturées sous réserve des conditions de portance et à condition de ne pas descendre en dessous de 5 cm (8 cm pour la luzerne).

Arrêt d'exploitation ne signifie pas pour autant délaissement : la période est propice aux apports organiques, fumier vieilli ou compost, qui constituent des amendements complets. Un apport tous les 3 ans sur prairies 100% pâturées et tous les ans sur les parcelles fauchées permet d'obtenir des arrière-effets en azote et de maintenir la disponibilité en phosphore et potasse. La matière organique déposée en surface attire les lombrics qui l'incorporent au sol et contribuent gratuitement, grâce à leurs galeries, à une bonne aération des prairies. Dès la reprise de la minéralisation au printemps suivant, l'azote organique, le phosphore et la potasse contenus dans le fumier sont disponibles au même titre que les éléments fertilisants contenus dans un engrais minéral. Le fumier épandu à l'automne ne doit pas couvrir plus de 25 % de la surface de la prairie. Les apports doivent être réalisés uniquement si les conditions de portance le permettent.

Un passage d'herse de prairie peut être envisagé dès maintenant dans les pâtures ayant besoin d'être nivelées. Il permettra également d'étaler les bouses pour faciliter leur décomposition.